



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020

COMPTE RENDU

Après appel des présents par Monsieur le Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19h07.

La désignation de M. Casimir JAY, en tant que secrétaire de séance et celle de M. Jean-Baptiste DAUBIGNY, comme auxiliaire sont approuvées **à l'unanimité des suffrages exprimés (42 Pour)**.

RAPPORT N°1

« EXERCICE 2019 – COMPTES DE GESTION »

Rapporteur : Mme HELIOT-COURONNE

Il est demandé au Conseil municipal de déclarer que les Comptes de Gestion de l'exercice 2019 établis par le Trésorier Principal n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, pour le Budget principal et les Budgets Annexes.

Les Comptes de Gestion, pour l'exercice 2019, sont ainsi approuvés **à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour, 6 Abstention)**.

RAPPORT N°2

« EXERCICE 2019 – COMPTE ADMINISTRATIF »

Rapporteur : Mme HELIOT-COURONNE

M. Marc SEBEYRAN, sur proposition de M. le Maire, est désigné **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)** par l'Assemblée délibérante, Président temporaire de séance.

Monsieur le Maire est sorti, ne prenant ni part aux débats, ni au vote.

Le Compte Administratif 2019 et ses annexes sont présentés et examinés par le Conseil municipal.

Le rapport est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 6 contre, 1 Abstention)** comme suit:

- Compte Administratif 2019 - Budget Principal
- Compte Administratif 2019 - Budget Annexe « Stationnement payant »

- Compte Administratif 2019 - Budget Annexe « Opération de Restauration Immobilière »
- Compte Administratif 2019 « Tous budgets ».

A l'issue de la présentation du Compte Administratif 2019, il est demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur ces documents et de prendre acte de l'annexe relative à l'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale.

Interventions : M. BLANCHON – Mme ZAJAC – Mme AZZAB – M. GUITTON – M. CHEVALIER – Mme HELIOT-COURONNE – M. BAUDOUX – M. SEBEYRAN

RAPPORT N°3

« EXERCICE 2019 – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DES RESULTATS »

Rapporteur : Mme HELIOT-COURONNE

M. Marc SEBEYRAN est Président temporaire de séance étant précisé que M. François BAROIN/ Maire est sorti, ne prenant ni part aux débats, ni au vote.

Après l'examen du Compte Administratif, ce rapport propose au Conseil municipal d'affecter le résultat dégagé à la clôture de l'exercice 2019, du Budget Principal, du Budget Annexe du Stationnement payant et du Budget Annexe Opération de Restauration Immobilière.

Les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2019 sont approuvées **à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 6 Contre, 1 Abstention).**

RAPPORT N°4

« REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il s'agit d'approuver le Règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020-2026. Ce règlement intègre les évolutions législatives liées à la tenue des Débats d'Orientations Budgétaires ainsi que des éventuelles mesures exceptionnelles qui pourraient être autorisées par la loi en cas de crise sanitaire.

Le Règlement intérieur du Conseil municipal est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (36 Pour, 3 Abstention).**

Interventions : M. GUITTON – M. LE MAIRE – Mme AZZAB

RAPPORT N°5

« DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TROYES »

Rapporteur : M. LE MAIRE

1/ Conseil d'Etablissement du Conservatoire

Il s'agit de désigner 3 représentants titulaires au sein du Conseil d'Etablissement du Conservatoire, à savoir Karine DUTREUX, Françoise PORTIER-GUENIN et Anne-Marie ROYER.

Sont ainsi élues titulaires pour siéger au sein du Conseil d'Etablissement du Conservatoire, **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 6 Abstention)**, Mme Karine DUTREUX, Mme Françoise PORTIER-GUENIN et Mme Anne-Marie ROYER.

2/ Association Les Eco Maires

Il s'agit de désigner le représentant titulaire de la Ville de Troyes au sein de l'association Les Eco Maires, à savoir Dominique DEHARBE.

Est ainsi élu titulaire de la Ville de Troyes pour siéger au sein de l'association Les Eco Maires, **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 6 Abstention)**, M. Dominique DEHARBE.

3/ Conseils d'écoles et Conseils d'Administration des collèges et des lycées

Il s'agit de désigner les élus siégeant au sein des Conseils des écoles et des Conseils d'Administration des collèges et des lycées.

Outre Mme Stéphanie FRAENKEL, représentant M. le Maire, la composition des Conseils des écoles, selon le tableau ci-annexé au présent Compte Rendu, est approuvée **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 6 Abstention)**.

De même, la composition des Conseils d'Administration des collèges et des lycées, selon le tableau ci-joint, est approuvée **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 6 Abstention)**.

4/ Commissions sectorielles

Faisant suite à des demandes d'ajustement au sein des commissions sectorielles, il est proposé de rectifier leur composition.

La composition des commissions sectorielles, selon le tableau ci-annexé, est donc **approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour, 3 Abstention)**.

Interventions : Mme ZAJAC – Mme FRAENKEL – M. LE MAIRE – M. GUITTON

RAPPORT N°6

« PÔLE MUSEAL : ACCEPTATION DE DONN D'ŒUVRES AU PROFIT DU MUSEE D'ART MODERNE ET DU MUSEE DES BEAUX-ARTS ET D'ARCHEOLOGIE »

Rapporteur : M. SEBEYRAN

Ces dons portent sur :

- 1- **La Plaine-Bords de la Tamise** de **María Elena Vieira da Silva** (1908 – 1992), peint en 1954, proposé par Liliane Crivain, Présidente du Fonds de dotation du Docteur et de Madame Léon Crivain, en faveur du Musée d'Art Moderne.
Valeur du don : 212 500 €.
- 2- **Nu ou Venus Campagnarde** d'André Favory (1888-1937) peint dans les années 1920, proposé par l'association des Amis du Musée d'Art Moderne.
Valeur du don : 1 700 €.
- 3- **La Grammaire** de Jacques de Létin (Troyen, 1597-1661) peint au milieu du 17^{ème} siècle proposé par l'association des Amis des Musées d'Art et d'Histoire.
Valeur du don : 5 317 €.

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour).**

RAPPORT N°7

« CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL MARCEL LANDOWSKI : CONVENTIONS DE PARTENARIAT

1. Association « Envol musical »

2. DSDEN « Eveil musical en quartier » et « Pratiques vocales et chant choral »

3. DSDEN/Collège Pierre et François Pithou - Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM)»

Rapporteur : M. SEBEYRAN

- 1- **Association Envol musical** : 3^{ème} Edition du Just Classik Festival (du 12 au 19/09/20) : Mise à disposition de salles du Conservatoire en contre-partie d'une répétition publique et d'une master-class ouverte à tous.
Valorisation des locaux du Conservatoire : 2 442,88 €
Répétition publique et la master-class proposées par l'association : 2 700 €.
- 2- **DSDEN/ « Eveil musical en quartier » et « Pratiques vocales et chant choral »** : Reconduction du partenariat habituel pour l'année scolaire 2020/2021 visant à délocaliser des activités du Conservatoire dans les quartiers et spécialement dans les écoles classées en REP pour y proposer des ateliers chorale et éveil musical.

- 3- **DSDEN/ Collège Pithou** : Reconduction du partenariat pour l'année scolaire 2020/2021 pour 2 ans (Depuis 1999, le Conservatoire accueille les élèves des classes de 6^{ème} à la 3^{ème} du Collège Pithou permettant à ces élèves de bénéficier d'un enseignement artistique renforcé dans le cadre des horaires et des programmes scolaires).

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

RAPPORT N°8

« CITY PASS 2020 – 2021 »

Rapporteur : Mme OUADAH

Renouvellement du partenariat avec Troyes La Champagne Tourisme dans le cadre du City Pass Troyes intégrant des changements au dispositif avec le déploiement du pass en version numérique et sous trois formats de durées (24, 48 et 72 heures).

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour)**.

RAPPORT N°9

« EXERCICE 2020 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE »

Rapporteur : Mme HELIOT-COURONNE

- 1) **Le Budget Supplémentaire** est une Décision Modificative particulière qui comporte :
- la reprise du résultat antérieur ;
 - les restes à réaliser de l'année écoulée ;

a) Le projet de Budget Supplémentaire du **Budget Principal** s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 37 244 461,83 €.

Celui-ci ne se limite pas cette année à de simples virements à l'intérieur d'un chapitre et entre chapitres, ou à des ajustements de crédits nécessaires en fonction de l'état d'avancement de certains programmes d'investissement, mais il intègre également les corrections budgétaires liées à la gestion de la crise sanitaire que vient de traverser notre pays dont plusieurs postes de provisions. Le coût net final sera présenté au cours de l'automne 2020 lors de la prochaine Décision Budgétaire Modificative (DM n°2).

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 11 064 265,93 € et les recettes à 1 334 753,00 €.

Les principales **dépenses d'investissement** concernent :

- *Acquisition foncière (site avenue Martyrs de la Résistance)* 3 000 000 €
- Les crédits globalisés en travaux et matériels 2 200 000 €

• Les subventions d'équipement, dont :	1 097 010 €
○ Travaux de réseau confié au SDEA	698 730 €
○ Requalification quartier Turenne (SDEA)	-194 140 €
○ Pôle Gare (TCM)	304 000 €
○ Electrification de la ligne 4 (Réseau SNCF)	41 040 €
• Les travaux et aménagements mobiliers liés au COVID	19 370 290 €
• Avance à l'Etat pour l'électrification de la ligne 4	-215 540 €
• Les travaux, dont :	3 628 250 €
○ Construction et aménagements au CTM	1 500 000 €
○ Travaux de voirie sur ouvrages d'art	267 000 €
○ Travaux dans les écoles	273 000 €
○ Travaux de bâtiment sur les écoles (clos-couvert)	-235 000 €
○ Dédoublment des classes de CP et CE1	173 000 €
○ Requalification quartier Turenne	539 870 €
○ Requalification place de la Tour et abords	183 210 €
○ Modernisation du patrimoine locatif	188 000 €
○ Théâtres Champagne et Madeleine (clos-couvert, loges)	177 000 €
○ Pôle muséal	123 730 €

Les crédits prévus à hauteur de 1 334 753 € en **recettes d'investissement** concernent exclusivement des ajustements réalisés sur les prévisions de subventions d'équipement à recevoir.

b) Les Budgets Annexes du Stationnement Payant et de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) s'équilibrent, respectivement, à 1 037 333,60 € et 394 474,86 €.

2) Créances à admettre en non-valeur

Ce rapport propose également de bien vouloir admettre en non-valeur les créances devenues irrécouvrables, pour un montant de 114 500,12 € et concernant uniquement le Budget Principal.

Pour information, les créances éteintes par le Juge s'élèvent à 180 735,25 €, soit un montant total de 295 235,37 €.

3) Modification des durées d'amortissement

Directement rattaché au principe de prudence, l'amortissement est le constat comptable de la dépréciation irréversible d'un bien résultant de l'usage du temps, du changement technique ou de toute autre cause.

La seule modification porte sur l'arrêt de l'amortissement des biens enregistrés sur le compte 2128 « autres agencements et aménagements de terrains », et acquis à compter de l'exercice 2020, celui-ci ne faisant pas partie des comptes obligatoirement amortissables mentionnés dans l'instruction budgétaire et comptable M14.

4) Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Mises à jour

Afin de tenir compte de l'avancement des différentes opérations pluriannuelles, il convient d'actualiser les échéanciers de crédits de paiement (CP) des Autorisations de Programme (AP) précédemment votées, notamment suite à l'intégration des réalisations constatées sur l'exercice 2019 et aux actualisations de CP proposées lors du présent vote du Budget Supplémentaire.

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 6 Abstention)**.

Interventions : M. BLANCHON – M. LE MAIRE - M. GUITTON

RAPPORT N°10

« APPROBATION DE PLANS DE FINANCEMENT, DEMANDES DE FINANCEMENT ET APPROBATION DE CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES FINANCEURS »

Rapporteur : M. DAHDOUH

Ce rapport se décline en 3 parties.

A) Nouvelles demandes de financement et de plans de financement

- 1) Il est proposé tout d'abord de solliciter l'Etat au travers de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC), y compris le Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), et tous autres financeurs pour :
 - le programme de restaurations du Pôle Muséal et des objets mobiliers,
 - le fonctionnement de l'enseignement artistique spécialisé du Conservatoire,
 - le programme d'activités 2021 dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire ».
- 2) Il convient également de solliciter l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour les dossiers suivants :
 - les travaux de création d'aires de jeux, dont des jeux d'eau,
 - les travaux et équipements dans les établissements scolaires,
 - la rénovation du terrain de football n°4 au complexe sportif Henri-Terré.

B) Actualisation de plans de financement

Suite aux résultats de consultation des entreprises, il est nécessaire désormais d'actualiser le plan de financement prévisionnel de la construction de la salle multi-activités des Vassaules qui avait été soumis le 7 juillet 2013.

C) Approbation de conventions avec les partenaires financiers

- 1) Tout d'abord, le renouvellement de l'agrément de l'Espace Intergénérationnel des Marots par la CAF pour l'année 2020 nécessite l'approbation de deux nouvelles conventions : « Animation Globale et Coordination » et « Animation Collective Familles ».

- 2) Ensuite, afin d'assurer la transition entre l'ancien Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivé à échéance le 31 décembre dernier, et la nouvelle forme de partenariat appelée Convention Territoriale Globale (CTG), il est proposé un dispositif relais reposant sur la signature d'un pré engagement à cette Convention Territoriale Globale.
- 3) Enfin, la précédente convention d'objectifs et de financement avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour le versement de la prestation de service aux Accueils de Loisirs étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler pour l'année 2020.

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour).**

Interventions : M. ARBONA – M. LE MAIRE

RAPPORT N°11

« APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA DEUXIEME CONVENTION D'APPLICATION SUITE AU PROTOCOLE RELATIF AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE PARIS-TROYES, SECTIONS GRETZ-TROYES ET LONGUEVILLE PROVINS :

PHASE 1 : ELECTRIFICATION DES SECTIONS GRETZ / LONGUEVILLE / NOGENT-SUR-SEINE et LONGUEVILLE / PROVINS

TRANCHE 2 – « Paris-Troyes – Phase1 – Tranche 2 – COFI2 » – AVENANT N° 2

Rapporteur : M. DAHDOUH

Dans le cadre du projet d'électrification de la ligne Paris-Troyes, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 à la deuxième convention d'application du protocole actualisant les principes de financement du projet d'électrification de la ligne Paris-Troyes, pour la réalisation de la tranche 2 de la phase 1.

Par délibération du 14 juin 2018, avait été approuvé l'avenant n°1 à cette 2^{ème} convention qui prévoyait le portage par les collectivités des autorisations d'engagement de l'Etat initialement prévues sur la tranche 2 de la phase 1 de cette opération, en instaurant un système d'avances remboursables.

L'Etat ayant ajusté les fonds nécessaires sans faire appel au dispositif mis en place, ce projet d'avenant n°2 a donc pour but de rétablir le plan de financement initial et d'annuler les modalités de portage financier temporaire par les collectivités locales.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour).**

Interventions : M. ARBONA – M. LE MAIRE

RAPPORT N°12

« VENTE DE VEHICULES »

Rapporteur : Mme VIARDIN

La Ville de Troyes dispose dans son parc automobile de véhicules présentant un état général dégradé, rendant nécessaire leur remplacement. Il s'agit donc d'accepter la vente de deux véhicules (Renault VI, poids lourd et Renault Maxity, utilitaire) pour un montant net vendeur de 15 187,20 €.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°13

« INDEMNISATIONS DE TIERS »

Rapporteur : Mme HELIOT-COURONNE

Les véhicules de Madame Sophia JAGO et Monsieur Serge THIBAULT, ont été irrégulièrement verbalisés, la première s'étant trompée en renseignant sa plaque d'immatriculation et le second était titulaire d'un « Piaf ». La Commission d'examen des Recours Administratifs Préalables Obligatoires s'est prononcée en faveur de l'admission de leur recours et de l'annulation des Forfaits Post Stationnement. Toutefois, ces deux administrés ont entre-temps procédé au règlement de leur Forfait Post Stationnement pour un montant de 20 euros. Il convient donc de procéder au remboursement de ces sommes. Monsieur Thibaut souhaite, eu égard à l'erreur de l'Administration dans l'émission du Forfait Post Stationnement, que lui soient remboursés les frais postaux dont il a, de façon induue, dû s'acquitter, soit la somme de 5,95 euros.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°14

« TRANSACTIONS IMMOBILIERES »

Rapporteur : M. HUPFER-CHARPENTIER

A/ Acquisitions

1-Rue Largentier

Lors de deux précédents Conseils en décembre 2012 et juillet 2019, la Ville a approuvé l'acquisition de la parcelle BC n°935. Cette parcelle fait partie d'un ensemble devant permettre la création d'une voie de desserte locale entre le Boulevard Danton et la rue Largentier (emplacement réservé n°21). Cette voie dessert, outre des propriétés privées, l'école Sainte Marie. Il est apparu que ladite parcelle était grevée de plusieurs inscriptions hypothécaires pour lesquelles le propriétaire refuse de prendre en charge les frais. Afin de finaliser la transaction, il est

donc proposé d'acquérir cette dernière parcelle pour le prix de 1 € augmenté des frais de notaire et de mainlevée hypothécaire estimés à 3 000 €.

2-Quartier du Beau Toquat

La requalification du quartier du Beau Toquat, engagée par le bailleur Troyes Habitat dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Chantereigne Montvilliers est arrivée à son terme. Ce programme a porté sur la résidentialisation des espaces bâtis, la création d'une nouvelle voie et un découpage foncier entre ces derniers et les espaces publics aménagés. A ce titre, il est proposé d'accepter la cession par le bailleur social des parcelles constituant la nouvelle voie rue Amable Massis, et l'emprise de la rue du Beau Toquat, au prix de 1 €, plus les frais de notaire estimés à 700 € en vue de leur intégration dans le domaine public.

3-Ruelle des Picards

Dans le cadre de travaux de réfection de chaussée ruelle des Picards, il est apparu qu'une parcelle cadastrée BL 963 incluse dans l'emprise de la chaussée appartenait à Aube Immobilier. De ce fait, il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 1 € plus les frais de notaire estimés à 700 €, afin de l'incorporer au domaine public.

4-Rues Pierre Amandry et des Teinturiers

La Ville propose d'acquérir trois parcelles situées rue des Teinturiers et rue Pierre Amandry (quartier des Blossières, proche du Parc La Fontaine) afin de les incorporer au domaine public et permettre ainsi la mise en place d'aménagements spécifiques pour notamment palier aux problèmes récurrents de stationnement sur ce secteur. Cette acquisition est fixée à 1 € augmentée des frais de notaire estimé à 700 €.

5-Rue Guillaume Budé

Dans le cadre d'une réflexion portant sur d'importants travaux de réfection de la rue Guillaume Budé située dans le quartier de la Moline, la Ville, après concertation, a décidé d'acquérir sur ce secteur les parcelles appartenant à différents propriétaires correspondant à l'emprise de la voie en vue de son incorporation dans le domaine public. L'acquisition des parcelles est fixée à 1 € par parcelle, augmentée des frais de notaire estimé à 5 300 €. Il convient aujourd'hui de refaire délibérer le Conseil municipal, la loi imposant dorénavant la signature d'actes séparés avec chacun des propriétaires riverains.

6-Rue Marceau

De même, dans le cadre d'une réflexion portant sur d'importants travaux de réfection de la rue Marceau, la Ville propose d'acquérir sur ce secteur plusieurs parcelles appartenant à différents propriétaires afin de les incorporer au domaine public. L'acquisition des parcelles est fixée à 1 € par parcelle, plus environ 5 750 € de frais de notaire et de mainlevée pour certaines parcelles grevées d'hypothèque.

B/ Cessions

1- 50 Avenue Chomedey de Maisonneuve – Ecoquartier - Cession de la parcelle BC n°364

Il s'agit de confirmer la cession au bénéfice de la SAS NEXITY IR PROGRAMMES NORD de la parcelle BC n°364 dans le cadre de l'aménagement d'un Ecoquartier, la cession du reste des parcelles ayant fait l'objet d'une approbation lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier dernier. Cette parcelle était alors en cours d'acquisition par la Ville et n'avait donc pu être cédée en même temps que les autres emprises, bien qu'incluse dans le prix de cession convenu. Les frais d'actes sont à la charge du preneur.

2- 11 rue de Gournay : parcelle AK n°09

Il s'agit de rapporter une partie de la délibération n°16 du 16/10/2015 par laquelle le Conseil municipal avait approuvé en séance la cession d'une parcelle cadastrée AK n°09 aux propriétaires d'une parcelle voisine dans le cadre de la reconversion du site TEO. Cependant, ces derniers estiment aujourd'hui que la situation géographique de cette emprise au vu du Plan de prévention du risque inondation rend leur projet non réalisable et ont donc pris la décision de ne plus donner suite à leur proposition d'acquisition.

3- Rue des Bas Trévois : parcelle CE 419

Le Conseil municipal, en sa séance du 28/01/2020, a approuvé la cession de cette parcelle constituant une placette, au bénéfice de Monsieur Pascal GENDRON, représentant la société TROYES INVEST DEVELOPPEMENT, propriétaire du commerce « les Berthom » situé à proximité de cette placette. Ce dernier souhaite y développer un commerce de petite restauration. Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID et son projet ayant pris du retard, la Ville propose d'accepter la demande de l'acquéreur de prolonger de 3 mois le délai de réitération de la promesse de vente fixée initialement au plus tard le 31/12/2020, et qui est reportée au 31/03/2021 dernier délai.

C/ Déclassement

28 rue du Général Gaston Billoffe : déclassement de 2 parcelles du domaine public

Lors de l'établissement de documents d'arpentage dans le secteur Chomedey lié à la cession de différentes parcelles au profit de NEXITY, il est apparu que 2 parcelles étaient incluses dans la propriété d'un riverain, sans que celles-ci ne figurent dans le plan d'aménagement global de l'Ecoquartier. Ces parcelles d'un total de 87 m² n'étant pas non plus exploitables par la Collectivité et ne présentant aucun intérêt d'être conservées, il est proposé de procéder à leur déclassement, en vue d'une cession prochaine au riverain concerné.

Suite à une demande de vote séparé, le rapport est approuvé comme suit :

- **Point B/1 : à l'unanimité des suffrages exprimés (34 Pour, 3 Abstention)**
- **Points A-B/2-B/3-C : à l'unanimité des suffrages exprimés (37 Pour)**

Intervention : M. GUITTON

RAPPORT N°15

« MODIFICATIONS DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE VILLE DE TROYES / OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'H.L.M. DE TROYES EN DATE DU 9 NOVEMBRE 1990 »

Rapporteur : Mme CAFFET

Dans le cadre du bail emphytéotique portant sur l'EHPAD Saint Vincent de Paul, passé entre la Ville et l'OPH Troyes Habitat, il est prévu sur le site de l'EHPAD la création d'une unité Alzheimer d'une vingtaine de places. Au vu des travaux projetés, Troyes Habitat a sollicité la Ville afin de conclure un avenant audit bail, afin d'augmenter l'emprise foncière initialement prévue, de prolonger la durée de mise à disposition des espaces, d'une durée initiale de 50 ans pour passer à 88 ans et ainsi se conclure au 31/12/2076, et de modifier le montant de la redevance fixée à l'époque à 10 francs/an pour l'établir à un montant annuel de 5 200 €, conforme à l'estimation des services de France Domaine.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour)**.

RAPPORT N°16

« NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) 1/ PLAN LOCAL D'APPLICATION DE LA CHARTE D'INSERTION (PLACI) 2/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION NPNRU DE L'AGGLOMERATION TROYENNE »

Rapporteur : Mme GARIGLIO

La Ville a approuvé en séance le 22/03/2019 la convention pluriannuelle portant sur le NPNRU Jules Guesde à Troyes et Chantereigne sur La Chapelle Saint Luc. A cette occasion, il a été décidé l'élaboration d'un Plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) devant inciter les porteurs de projet et les maîtres d'ouvrage à mettre en œuvre des mesures pour l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit donc d'approuver la charte d'insertion.

Il s'agit également d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention NPNRU précitée, afin d'intégrer le projet d'intérêt régional Chantereigne et des compléments portant sur le projet d'intérêt national Jules Guesde, ces modifications n'ayant aucune incidence financière pour la Ville.

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°17

« ORGANISATION DE LA FÊTE DU PARC DES MOULINS »

Rapporteur : Mme GARIGLIO

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent et en respectant les protocoles sanitaires en vigueur, il est proposé d'organiser la Fête du Parc des Moulins le dimanche 13 septembre 2020 (Fête initialement prévue le 28 juin 2020).

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour)**.

Intervention : M. LE MAIRE

RAPPORT N°18

« MARCHES PUBLICS FORMALISES – AVENANTS »

Rapporteur : M. BAUDOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion des avenants exposés ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

► **Avenants aux lots n° 5 et 8 du marché de travaux de maintenance courante et de rénovation dans les bâtiments de la Ville de Troyes, du CMAS de Troyes et de Troyes Champagne Métropole.** Avenants venant adjoindre un nouveau bordereau des prix unitaires supplémentaires au BPU initial, sans incidence financière.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°19

« CHARTE DE BONNES PRATIQUES - REPRISE D'ACTIVITE DES CHANTIERS DE BATIMENTS ET DE TRAVAUX PUBLICS »

Rapporteur : M. CHEVALIER

La crise sanitaire, liée au Covid-19, a conduit le Gouvernement à instaurer des mesures sanitaires sans précédent obligeant les Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre et entreprises à repenser leur organisation et leur méthodologie de travail. L'objectif de la Charte proposée est donc de manifester la volonté de chacun des signataires de collaborer à la recherche de solutions permettant de préserver les intérêts économiques de chacun et de limiter au maximum les situations pouvant amener à des contentieux futurs. Ces recommandations n'ont vocation à être mises en œuvre que dans la mesure où elles apparaissent nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°20

« DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME »

Rapporteur : Mme GARIGLIO

Il s'agit d'approuver la signature et le dépôt des demandes suivantes :

Permis de démolir : en vue de la démolition des bâtiments industriels, logistiques et administratifs situés sur les parcelles situées 33 avenue des Martyrs de la Résistance

Permis de construire :

- **Parc Henri Terré** : construction de bâtiments à usage administratifs, vestiaires, stockage et hangars pour engins et véhicules
- **Restructuration du Musée d'Art et d'Histoire – Musée Saint Loup** : visant notamment dans le cadre du Pôle Muséal, à la mise en accessibilité, la transformation d'un pavillon pour création d'une entrée, création d'une salle d'exposition temporaire
- **Construction d'abris de stade (tribunes) sur le Complexe Gaston Arbouin** : mise en œuvre d'équipements modulaires démontables formant des gradins pour le public
- **Mise en accessibilité du Groupe Scolaire Charles Chevalier** : création d'un ascenseur, extension du bâtiment restauration, création d'une rampe entre les deux cours, réfection de sanitaires
- **Transformation de la Halle de Tennis en Halle de BMX** sur le complexe Henri Terré : réfection de la toiture, du réseau d'électricité
- **Mise en accessibilité de l'Hôtel des Bas Trévois** : réhabilitation et réaménagement du bâtiment
- **Dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière : restauration de deux immeubles sis 2 et 4 rue de la Bonneterie** avant leur cession à des investisseurs ou des bailleurs sociaux

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°21

« CONVENTION DE REPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS POST STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA VILLE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE »

Rapporteur : M. MARASSE

Il s'agit d'approuver pour l'année 2020 la répartition du produit des Forfaits Post Stationnement ou FPS (instaurés en remplacement des amendes de police) entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole. Il est proposé de retenir la même clé de répartition que pour l'année 2019 par rapport au linéaire de voirie communautaire traversant le territoire communal (30 km sur 185 km au total), augmentée une somme de 46 944 € conformément à la délibération n°28 du 16/12/2019 ayant acté le transfert de la Halle aux vélos à Troyes Champagne Métropole.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°22

« PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL AFFECTE A LA HALLE AUX VELOS »

Rapporteur : Mme THOMAS

Dans le cadre du transfert de la Halle aux vélos à Troyes Champagne Métropole en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, acté par délibération du 16/12/2019, il avait été convenu que le local dédié à ce service, et situé au cœur du parking en ouvrage Langevin, serait mis à disposition gratuitement de l'Agglomération jusqu'au 1^{er} juillet 2020 au plus tard. La crise sanitaire ayant retardé la mise en route du service communautaire de vélostation, il est proposé de prolonger cette mise à disposition jusqu'au 30 avril 2021 au plus tard.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°23

« ATTRIBUTIONS D'AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL »

Rapporteur : M. JAY

En octobre 2016, la Ville de Troyes a instauré un dispositif d'aide financière à l'immobilier commercial et artisanal à l'échelle du Bouchon de Champagne pour accompagner l'arrivée, l'installation ou le développement du commerce de centre-ville. Cette disposition a évolué au fil du temps, le Conseil ayant retenu pour 2020 de continuer à désigner comme secteur prioritaire le quartier Turenne Trinité, et d'y adjoindre le quartier Cité Cathédrale.

Pour rappel, les aides financières ne sont octroyées qu'au vu de la convention et du bail signés, ainsi que sur présentation des quittances réglées.

Il s'agit d'attribuer une subvention pour trois nouvelles demandes d'aide.

- **Madame RABOUHI Kheloufi, SASU « Ma sœur coiff' », sous l'enseigne « Brillance et Reflets »** pour une activité de salon de coiffure mixte rue 18 rue Turenne (loyer de 391 €, aide de 195,50 € sur la 1^{ère} année et la 2^{ème}, pour un **montant total de 4 692 €**)
- **Monsieur FIDAHOUSSEN Loïc, SASU COBOCLO and CO, sous l'enseigne « Shelby Shop »** pour la vente de narguilés et objets de décoration situé 22 rue Viardin (loyer de 600 € , aide de 300 € sur la 1^{ère} année et la 2^{ème}, pour un **montant total de 7 200 €**)
- **Madame LABARRE Valérie, micro-entreprise, sous l'enseigne « POPPY »** pour la vente de biens d'occasion 47 rue du Général Saussier (loyer de 800 €, aide de 400 € sur la 1^{ère} année puis 300 € pour la 2^{ème}, **pour un montant total de 8 400€**)

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°24

« DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES POUR L'ANNEE 2020 - MODIFICATION »

Rapporteur : Mme CAFFET

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement en sa séance du 4/10/2019 pour l'ouverture des commerces sur 9 dimanches pour l'année 2020. Au vu de la crise sanitaire que le pays a traversé ces derniers mois, la date des soldes d'été prévue à compter du 24 juin a été repoussée au 15 juillet prochain. Dès lors, il est possible aux collectivités de revoir les dates d'ouverture des dimanches autorisés. Il est donc proposé d'ajouter aux 9 dates initialement validées, le dimanche 19 juillet 2020 et le dimanche 22 novembre 2020 en prélude aux animations commerciales liées à la fin d'année.

Le rapport est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (38 Pour, 4 Contre, 4 Abstention)**.

Interventions : M. GUITTON – M. LE MAIRE – Mme ZAJAC – Mme CAFFET – Mme GUILLAUMET – Mme BAZIN-MALGRAS – M. HONORE

RAPPORT N°25

« APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA SEM ENERGIE »

Rapporteur : M. MARASSE

La Ville de Troyes est actionnaire de la Société d'Economie Mixte SEM Energie. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est tenu d'approuver le rapport annuel dudit mandataire pour la période 2018-2019.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour, 3 Abstention).**

RAPPORT N°26

« PERSONNEL MUNICIPAL – MESURES DIVERSES »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il s'agit d'approuver les points suivants :

- Modalités de gestion prévisionnelle des personnels municipaux pendant la durée du mandat (recours aux emplois permanents et non permanents)
- Modification du cadre indemnitaire adopté par délibération du 28 janvier 2020 : transposition du RIFSEEP à d'autres cadres d'emplois
- Mesures exceptionnelles à destination du personnel municipal, prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19
 - o Conditions d'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents de la Collectivité dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
 - o Versement d'une participation aux frais engagés par les agents de la Collectivité dans le cadre du travail à distance
 - o Participation aux frais d'entretien des enfants accueillis par les assistants maternels suite à la crise du Covid-19
 - o Adaptation de la convention de services partagés dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour).**

RAPPORT N°27

« COMPTE RENDU DES DECISIONS ET MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal **prend acte** du compte rendu des décisions, des marchés publics passés en procédure adaptée et des conventions de louages de choses, présenté par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 21h02.

Le Maire
François Baroin

CONSEILS DES ECOLES
Délibération n°5 du 9 juillet 2020

	Maternelles	Elémentaires	Primaires
BLOSSIERES			Marc BRET
CHARLES CHEVALIER			Sandrine MORIN-DURUPT
TREVOIS	Elisabeth GARIGLIO		
CHARLES DUTREIX		Elisabeth GARIGLIO	
J.Y. COUSTEAU	Virginie GUILLAUMET	Virginie GUILLAUMET	
PAUL BERT			Ombeline LEQUIEN
DIDEROT	Brigitte LEYMBERGER	Brigitte LEYMBERGER	
GEORGES CHARPAK	Rachida BOUDADI	Rachida BOUDADI	
JACQUES DE LETIN	Christine THOMAS	Christine THOMAS	
ARNAUD	Christian DUPATY		
JEAN JAURES		Christian DUPATY	
JEAN MACE	Thomas HUPFER-CHARPENTIER	Thomas HUPFER-CHARPENTIER	
JULES FERRY			Casimir JAY
I4 JUILLET			Flavienne LEMELLE
MARCEL PAGNOL	Virginie GUILLAUMET	Virginie GUILLAUMET	
AUGUSTE MILLARD	Hervé SOMSOIS	Hervé SOMSOIS	
PARADIS			Claudine FRAT
PREIZE			Flavienne LEMELLE
DUMONT	Hervé SOMSOIS		
TAUXELLES		Hervé SOMSOIS	
PASTEUR	Karine DUTREUX		

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES

Délibération n°5 du 9 juillet 2020

ETABLISSEMENT	Membre	Qualité
Collège PIERRE ET FRANCOIS PITHOU	Dominique DEHARBE	Titulaire
	Christine THOMAS	Suppléant
Collège BEURNONVILLE	Ombeline LEQUIEN	Titulaire
	Françoise PORTIER-GUENIN	Suppléant
Collège MARIE CURIE	Brigitte LEYMBERGER	Titulaire
	Virginie GUILLAUMET	Suppléant
Collège LES JACOBINS	Flavienne LEMELLE	Titulaire
	Ombeline LEQUIEN	Suppléant
<hr/> <hr/>		
Lycée CAMILLE CLAUDEL	Francis BECARD	Titulaire
	Sandrine MORIN-DURUPT	Suppléant
Lycée CHRESTIEN DE TROYES	Christian DUPATY	Titulaire
	Christine THOMAS	Suppléant
Lycée polyvalent MARIE DE CHAMPAGNE	Karima OUADAH	Titulaire
	Flavienne LEMELLE	Suppléant
Lycée polyvalent LES LOMBARDS	Gisèle VIARDIN	Titulaire
	Casimir JAY	Suppléant
Lycée professionnel GABRIEL VOISIN	Valérie BAZIN-MALGRAS	Titulaire
	Hervé SOMSOIS	Suppléant

COMMISSIONS – Mandat 2020 / 2026	Choix Elus MAJORITE	Choix Elus OPPOSITION
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Marc SEBEYRAN – 1^{er} Adjoint</p> <p style="text-align: center;">Culture, Labels, Animation et Conservation du Patrimoine Historique, Protocole, Mémoire et Affaires militaires et de Défense</p>	<p>Nicolas HONORE (Ad) Anne-Marie ROYER (CM) Elisabeth GARIGLIO (Ad) Gisèle VIARDIN (CM) Caroline LEMELAND (CM) Fadi DAHDOUH (Ad) Stéphanie FRAENKEL (Ad) Françoise PORTIER-GUENIN (CM) Flavienne LEMELLE (Ad) Karine DUTREUX (CM) Valérie BAZIN-MALGRAS (CM) Gaëlle DUPRE (CM) Brigitte LEYMBERGER (Ad) José GONCALVÈS (CM) Olivier RICHARD (CM) Karima OUADAH (CM) Isabelle HELIOT-COURONNE (Ad) Frédéric SERRA (Ad) Rachida BOUDADI (CM)</p>	<p>Philippe ARBONA (RN) Anna ZAJAC (Gpe Gauche)</p>
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Isabelle HELIOT-COURONNE</p> <p style="text-align: center;">Finances, Audit, Optimisation des Ressources, Mutualisations, Modernisation, Sécurité et Accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)</p> <p style="text-align: center;">(commission conjointe avec MLC – n°7)</p>	<p>Tous les Adjointes au Maire</p> <p>Valérie BAZIN-MALGRAS (CM) Christian DUPATY (CM) Pascal MOREAU (CM) Sandrine MORIN-DURUPT (CM) Jean-Charles MARASSE (CM) Thomas HUPFER-CHARPENTIER (CM) Bertrand CHEVALIER (CM) Francis BECARD (CMD) Gisèle VIARDIN (CM)</p>	<p>Jordan GUITTON (RN) Loëtitia DAUTET (LREM) David BLANCHON (Gpe Gauche)</p>

COMMISSIONS – Mandat 2020 / 2026	Choix Elus MAJORITE	Choix Elus OPPOSITION
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Marc BRET</p> <p>Solidarités, Innovation Sociale et Emploi</p>	<p>Rachida BOUDADI (CM) Elisabeth GARIGLIO (Ad) Anne-Marie ROYER (CM) Flavienne LEMELLE (Ad) Virginie GUILLAUMET (Ad) Gaëlle DUPRE (CM) Dominique DEHARBE (CMD) Ombeline LEQUIEN (CM) Olivier RICHARD (CM) Karima OUADAH (CM) Bertrand CHEVALIER (CM) Christine THOMAS (Ad) Stéphanie FRAENKEL (Ad)</p>	<p>Katia DA ROCHA (RN) Anna ZAJAC (Gpe Gauche) Jamila AZZAB (Gpe Gauche)</p>
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Stéphanie FRAENKEL</p> <p>Education, Enfance et Jeunesse</p>	<p>Rachida BOUDADI (CM) Hervé SOMSOIS (Ad) Christian DUPATY (CM) Elisabeth GARIGLIO (Ad) Françoise PORTIER-GUENIN (CM) Flavienne LEMELLE (Ad) Virginie GUILLAUMET (Ad) Valérie BAZIN-MALGRAS (CM) Gaëlle DUPRE (CM) Dominique DEHARBE (CMD) Bruno BAUDOUX</p>	<p>Anna ZAJAC (Gpe Gauche) Jamila AZZAB (Gpe Gauche)</p>
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Valéry DENIS</p> <p>Urbanisme, Secteur sauvegardé, Logement et Rénovation urbaine</p> <p>(commission conjointe avec DB – n°12)</p>	<p>Gaëlle CAFFET (CM) Hervé SOMSOIS (Ad) Christian DUPATY (CM) Elisabeth GARIGLIO (Ad) Gisèle VIARDIN (CM) Frédéric SERRA (Ad) Caroline LEMELAND (CM) Flavienne LEMELLE (Ad) François MANDELLI (CMD) Dominique DEHARBE (CMD) Marie LE CORRE (Ad) Thomas HUPFER-CHARPENTIER (CM) Jean-Charles MARASSE (CM) Christine THOMAS (Ad)</p>	<p>Katia DA ROCHA (RN) Anna ZAJAC (Gpe Gauche)</p>

COMMISSIONS	Elus MAJORITE	Elus OPPOSITION
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Christine THOMAS</p> <p style="text-align: center;">Transition Ecologique, Espaces paysagers, Propreté, Cadre de Vie et Protection Animale</p>	<p>Elisabeth GARIGLIO (Ad) Frédéric SERRA (Ad) Flavienne LEMELLE (Ad) Virginie GUILLAUMET (Ad) Dominique DEHARBE (CMD) Bruno BAUDOUX (Ad)</p>	<p>Jordan GUITTON (RN) David BLANCHON (Gpe Gauche)</p>
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Marie LE CORRE</p> <p style="text-align: center;">Gestion du Patrimoine bâti, Démographie et Elections</p>	<p>Elisabeth GARIGLIO (Ad) Gisèle VIARDIN (CM) Frédéric SERRA (Ad) Fadi DAHDOUH (Ad) Flavienne LEMELLE (Ad) Nicolas HONORE (Ad)</p>	<p>Jordan GUITTON (RN) David BLANCHON (Gpe Gauche)</p>
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Frédéric SERRA</p> <p style="text-align: center;">Sports</p>	<p>Rachida BOUDADI (CM) Claudine FRAT (CM) Anne-Marie ROYER (CM) Hervé SOMSOIS (Ad) Elisabeth GARIGLIO (Ad) Pascal MOREAU (CM) Flavienne LEMELLE (Ad) Karine DUTREUX (CM) Bertrand CHEVALIER (CM) Casimir JAY (CM) Bruno BAUDOUX (Ad)</p>	<p>Philippe ARBONA (RN) Loëtitia DAUTET (LREM) David BLANCHON (Gpe Gauche)</p>
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Vie des Quartiers</p> <p style="text-align: center;">Flavienne LEMELLE Quartiers Centre-Ville et Marots, Coordination Mieux Vivre ma Ville</p> <p style="text-align: center;">Hervé SOMSOIS Quartiers Point du Jour et Vassaulles, Réserve communale de Sécurité civile</p>	<p>Gisèle VIARDIN (CM) Gaëlle DUPRE (CM) Dominique DEHARBE (CMD) Marie LE CORRE (Ad) Karima OUADAH (CM) Ombeline LEQUIEN (CM) Rachida BOUDADI (CM)</p>	<p>Philippe ARBONA (RN) Jamila AZZAB (Gpe Gauche)</p>

COMMISSIONS	Elus MAJORITE	Elus OPPOSITION
<p style="text-align: center;">9 (suite)</p> <p style="text-align: center;">Virginie GUILLAUMET Quartiers Chartreux et Sénardes, et Vie Citoyenne</p> <p style="text-align: center;">Elisabeth GARIGLIO Quartier Jules Guesde, Conseil Citoyen et évaluation du Contrat de Ville</p> <p style="text-align: center;">(Bruno BAUDOUX–Interventions ponctuelles)</p>		
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Fadi DAHDOUH</p> <p style="text-align: center;">Santé et Service Communal d'Hygiène et de Santé</p>	<p>Anne-Marie ROYER (CM) Elisabeth GARIGLIO (Ad) Pascal MOREAU (CM) Stéphanie FRAENKEL (Ad) Flavienne LEMELLE (Ad) Gisèle VIARDIN (CM) Sandrine MORIN-DURUPT (CM) Brigitte LEYMBERGER (Ad) Ombeline LEQUIEN (CM)</p>	<p>Jamila AZZAB (Gpe Gauche)</p>
<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Brigitte LEYMBERGER</p> <p style="text-align: center;">Circulation, Voirie et Liaisons douces</p>	<p>Hervé SOMSOIS (Ad) Elisabeth GARIGLIO (Ad) Flavienne LEMELLE (Ad) Virginie GUILLAUMET (Ad) Dominique DEHARBE (CMD) José GONCALVÈS (CM) Casimir JAY (CM)</p>	<p>David BLANCHON (Gpe Gauche)</p>

COMMISSIONS	Elus MAJORITE	Elus OPPOSITION
<p style="text-align: center;">12</p> <p style="text-align: center;">Dominique BOISSEAU</p> <p style="text-align: center;">Stationnement, Requalification des espaces publics</p>	<p>Gaëlle CAFFET (CM) Hervé SOMSOIS (Ad) Elisabeth GARIGLIO (Ad) Caroline LEMELAND (CM) Flavienne LEMELLE (Ad) Sandrine MORIN-DURUPT (CM) Dominique DEHARBE (CMD) Jean-Charles MARASSE (CM) Marie LE CORRE (Ad) Isabelle HELIOT-COURONNE (Ad) Christine THOMAS (Ad)</p>	<p>Anna ZAJAC (Gpe Gauche) David BLANCHON (Gpe Gauche)</p>
<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;">Nicolas HONORE</p> <p style="text-align: center;">Commerce et Artisanat</p>	<p>Gaëlle CAFFET (CM) Elisabeth GARIGLIO (Ad) Flavienne LEMELLE (Ad) Virginie GUILLAUMET (Ad) François MANDELLI (CMD) Marie LE CORRE (Ad) Ombeline LEQUIEN (CM) José GONCALVÈS (CM) Bertrand CHEVALIER (CM) Casimir JAY (CM) Valérie BAZIN-MALGRAS(CM)</p>	<p>Katia DA ROCHA (RN) David BLANCHON (Gpe Gauche)</p>